



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

Direction Départementale de
la Protection des Populations

Service Qualité et Sécurité
des Aliments

NORMANDIE DECOUPE

ZA du Lion d'Or

14370 MERY COBON

Dossier suivi par:

Florence GUERIN

Tél.: 02 31 24 98 76

Fax : 02 31 24 98 02

Réf.:

Code dossier : U14410014

Réf. Départ: 17-3213

Pièce jointe: 1 rapport

Courriel: ddpp@calvados.gouv.fr

Objet : **rapport d'inspection du 28/04/2017**

Réf. rég.:

Règlement (CE) 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires

Règlement (CE) 852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

Règlement (CE) 853/2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

Règlement (CE) 2073/2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires

Code rural, notamment l'article L. 233-1, L. 233-2

Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale

CAEN, le 09 MAI 2017

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport de l'inspection effectuée dans votre établissement le 28 avril 2017 par Mme GUERIN, technicienne de mes services, en présence de M MONTEMBault.

Le contrôle officiel a permis de vérifier que votre établissement a un niveau de maîtrise des risques sanitaires satisfaisant.

Le rapport de contrôle officiel retranscrit l'ensemble des constats relevés le jour de l'inspection et a pu être orienté sur des points spécifiques. A ce titre, il ne constitue en aucun cas un rapport d'audit de votre établissement ou un certificat/une attestation de salubrité de votre établissement.

Enfin, je vous informe que conformément au décret n°2016-1750, le résultat du niveau d'hygiène de votre établissement «**TRÈS SATISFAISANT**» est publié sur le site internet «Alim'confiance» (www.alim-confiance.gouv.fr) et sur l'application mobile «Alim'confiance» pour une durée de un an. Je vous invite à vous rendre sur le site internet Alim'confiance pour plus d'informations.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental de la
protection des populations, et par délégation,
la chef de service

Virginie MACHAVOINE

6, boulevard Général Vanier B.P. 95181 La Pierre Heuzé 14070 CAEN CEDEX 5
Horaires d'ouverture au public : 9 h 00 – 12 h 00 et 14 h 00 – 16 h 30 (Vendredi : 16 h 00)

Votre dossier fait l'objet d'un traitement automatisé. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations nominatives vous concernant. Ce droit s'exerce auprès de la DDPP

Les décisions contenues dans le présent courrier peuvent être contestées dans le délai de deux mois, soit par recours gracieux adressé au directeur départemental de la protection des populations, soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.